

COMMUNIQUE

LE BURN OUT EST UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

La confédération FORCE OUVRIERE soutient l'appel pour une reconnaissance du syndrome d'épuisement dit « burn out » au tableau des maladies professionnelles.

FORCE OUVRIERE dénonce depuis de nombreuses années les organisations du travail générées par des critères de rentabilité, des méthodes d'évaluations individuelles des performances, les cadences effrénées, la destruction massive des emplois et les conditions de travail délétères qui portent atteinte à la santé physique et mentale des salariés toutes catégories confondues.

L'étude présentée par le cabinet Technologia démontre sans ambiguïté l'urgence à agir pour prendre en compte les affections psychiques, très difficilement reconnues aujourd'hui par la Sécurité sociale.

Aujourd'hui pour que la qualité de vie au travail ne reste pas un simple slogan, que les travaux à venir sur le futur plan santé au travail aillent au-delà d'un simple recueil de bonnes intentions, FORCE OUVRIERE revendique que le COCT dans ses travaux de l'année 2014 s'empare du sujet des affections psychiques et qu'elles soient reconnues comme maladies professionnelles.

Paris, le 27 janvier 2014

Contact :

Jean-Marc BILQUEZ, secrétaire confédéral

☎ 06 60 34 82 86

✉ : jean-marc.bilquez@force-ouvriere.fr